



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Email / COURRIEL :
GEN-QUE307Soumissions@CSC-SCC.GC.CA
(10 MB maximum per email /10 MO maximum par courriel)

**ADDENDUM REQUEST FOR A
STANDING OFFER**

**ADDENDA DEMANDE D'OFFRE À
COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of the Correctional Service of Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre du Service correctionnel Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments — Commentaires :

« THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT »

« LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE
AUCUNE EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ »

Title — Sujet: Waste removal services Services d'enlèvement des matières résiduelles	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21301-24-4509894	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation : 001	Date : October 24, 2023 24 octobre 2023
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 p.m. EDT – 14h HNE on / le : November 6, 2023/ 6 novembre 2023	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Kim Lavallée Agente régionale, Approvisionnements et Contrats int./ Acting Contracting and Procurement Regional Officer kim.lavallee@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 51-235-9156	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Services: Destination des services: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification de l'offre à commandes #001 émise pour:

1. Questions posées par un soumissionnaire

1. Questions posées par un soumissionnaire

Question #1 :

Pour les services, pouvons-nous soumissionner sur un emplacement si nous ne pouvons pas offrir tous les services demandés ? Par exemple, si nous ne produisons pas de produits biologiques à cet endroit, pouvons-nous quand même soumissionner sur les déchets et le recyclage ?

Réponse #1 :

OUI, seulement les services de la partie C de la Base de paiement "Collecte de matières organiques et services de pesées" ne sont pas considérés dans le processus d'évaluation des soumissions. Les services indiqués à la partie A et B de la base de paiement sont obligatoires.

Question # 2 :

Les plages horaires de service quotidiennes plus courtes sont-elles flexibles ou les services doivent-ils être effectués uniquement dans ce court laps de temps, comme spécifié par emplacement du site ?

Réponse # 2 :

Les plages horaires spécifiées à l'Annexe II "Liste des conteneurs et fréquence de cueillette détaillée" correspondes avec une période de dénombrement et nécessite une escorte sécuritaire. Dans ces cas, l'accès des véhicules à l'intérieur d'une enceinte sécuritaire doit respecter cet horaire. Les heures spécifiées ne sont pas flexibles au-delà de l'intervalle de minutes indiquées.

***À noter, il est quand même possible que durant la période du mandat, pour une situation exceptionnelle, un horaire doive être déplacé pour des raisons opérationnelles du Service correctionnel. À ce moment l'autorité technique avisera l'entrepreneur de j'ajuster à ce nouvel horaire. Le déplacement de cet horaire serait à l'intérieur d'une période maximale de plus ou moins trente (30) minutes.**

Cette annotation sera rajoutée dans l'annexe II à l'octroi seulement.

Question # 3:

Dans le document de spécifications, le titre indique Conteneurs roll-off de 10 à 40 verges, mais dans la description & les détails, c'est un conteneur de 8 verges sur le 1er puis un conteneur de 6 à 8 verges sur le 2ème. Je veux juste m'assurer que les conteneurs de 6 à 8 verges sont bien les bons.

Réponse # 3 :

Oui ce sont les bons, la partie B est principalement pour les "services sur appel" et inclus également des conteneurs 8 verges cubes et moins à chargement avant.

Retirer : le titre de la Partie B-services sur appel à Annexe B – Base de paiement:



« CONTENEUR TYPE TRANSROULIERS (ROLL-OFF) DE 10 À 40 VERGES CUBES ET COMPACTEURS. MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET POUR LE RECYCLAGE »

« CONTENEUR TYPE TRANSROULIERS (ROLL-OFF) DE 10 À 40 VERGES CUBES, COMPACTEURS ET CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT DE 8 VERGES CUBES ET MOINS. MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET POUR LE RECYCLAGE. »

Insérer : le titre de la Partie B-services sur appel à Annexe B – Base de paiement:

« CONTENEUR TYPE TRANSROULIERS (ROLL-OFF) DE 10 À 40 VERGES CUBES, COMPACTEURS ET CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT DE 8 VERGES CUBES ET MOINS. MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT ET POUR LE RECYCLAGE. »

Cette correction sera apportée à l'octroi du contrat.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.

Question # 4 :

Dans les documents, il y a une référence à une visite des lieux, mais nous ne trouvons pas de date et d'heure pour cette visite. Pouvez-vous nous indiquer quand cela aura lieu ?

Réponse # 4 :

Section 22 10 00 Exigences spécifiques, article 1.3.11: Aucune visite des lieux n'est requise avant le dépôt des soumissions, les plans démontrent les zones de cueillettes de chacun des sites. Après l'octroi de l'offre à commande, l'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec l'autorité technique afin de valider les besoins détaillés à l'annexe II et voir le dégagement et les conditions de chaque zone de cueillette.

Question # 5 :

Est-ce que vous préféreriez un 6v au lieu du 4v, pour éviter tous les vas et viens à la prison?

Réponse # 5 :

Annexe II : La question n'a pas de lien avec un site précis. SVP, utiliser les spécifications indiquées aux annexes II pour le dépôt de votre soumission. Si un changement de dimension de conteneur est requis ou proposé, l'entrepreneur pourra en discuter avec l'autorité technique au moment du rendez-vous pour établir les détails en lien avec les cueillettes. Si un changement de dimension de conteneur est demandé, l'annexe II sera modifiée par l'autorité technique et la quantité inscrite à la Base de paiement sera ajustée selon le changement.

Question # 6 :

Est-ce qu'il faut fournir un prix pour des compacteurs?

Réponse # 6 :

Base de paiement : Vous n'avez aucun prix à présenter pour la fourniture de compacteur. Les prix à fournir en lien avec des compacteurs sont seulement pour la levée et pour la disposition des matières. Vous devez inscrire un prix pour chacun des items inscrit à la partie A et à la partie B de la Base de paiement.

Les prix demandés à la partie C de la Base de paiement ne sont pas considérés dans le calcul du plus bas soumissionnaire, ils sont à titre indicatif seulement. Voir la section 22 10 00 Exigences spécifiques, article 1.6 Collecte des matières organiques.



Question # 7 :

Il existe une demande de facturation mensuelle séparée pour les conteneurs commerciaux, cependant, sur les routes commerciales, nous ne pouvons pas saisir et facturer séparément la quantité exacte récupérée, car nous récupérons d'autres clients sur la même route.

Nos prix pour les conteneurs commerciaux sont par ramassage avec tonnage inclus. Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer si cela poserait un problème ?

Réponse # 7 :

Base de paiement / Facturation : Cela ne pose pas de problème. Aucune demande en lien avec la quantité exacte récupérée sur l'ensemble des conteneurs à levée frontale de 8 verges cubes et moins n'est requise. L'entrepreneur doit soumettre un prix pour la levée et un prix pour les matières récupérées à la verge cube. Ex; un conteneur de 4 verges cubes est levé 1 fois par semaine, alors la facturation mensuelle sera de 4 levées au taux soumis à l'item A.1 de la Base de paiement et 16 verges cubes (4 levées multipliées par 4 VC) de matières au taux soumis à l'item A.2 ou A.3 selon la nature des matières.

Si l'autorité technique produit une demande ponctuelle selon la partie C de la Base de paiement pour obtenir le poids des matières destinées à l'enfouissement et au recyclage des conteneurs de 8 verges cubes et moins. L'entrepreneur doit inscrire combien il en coûterait à la partie C de la Base de paiement pour ce service. Notez que la pesée peut être réalisée sur le site ou l'entrepreneur peut attitrer un véhicule qui récupère les matières du site et se dirige directement à une balance pour spécifier le poids des matières. Important de considérer que cette demande sera ponctuelle à raison d'au maximum 1 fois par année. Le taux soumis à la partie C de la Base de paiement est à titre indicatif seulement.



Modification of standing offer #001 issued for:

1. Questions asked by a bidder.
-

1. Questions asked by a bidder.

Question #1 :

For the services, are we able to bid on a location if we can't offer all of the services requested? For example, if we don't do organics in that location, can we still bid on the waste and recycling?

Answer #1:

YES, only the services in Part C of the Basis of Payment "Collection of organic materials and weighing services" are not considered in the bid evaluation process. The services indicated in Part A and B of the Basis of Payment are mandatory.

Question #2:

Are the daily shorter service time windows flexible or must the services be done only within that short time frame, as specified per site location?

Answer #2:

The times specified in Annex II "List of containers and schedule of planned lifts" correspond to a counting period and require a secure escort. In these cases, vehicle access inside a secure enclosure must respect this schedule. Specified times are not flexible beyond the indicated minute interval.

**Please note, it is still possible that during the period of the mandate, in an exceptional situation, a schedule must be moved for operational reasons of the Correctional Service. At this time the technical authority will notify the contractor to adjust to this new schedule. The movement of this schedule would be within a maximum period of plus or minus thirty (30) minutes.

****This annotation will be added in Appendix II to the award only.**

Question #3:

In the specifications document, the title reads Roll-off containers from 10 to 40 yards but in the description & details, it's an 8-yard container on the 1st one then a 6 to 8-yard container on the 2nd one. I just want to make sure that 6 to 8-yard containers are indeed the correct ones.

Answer #3:

Yes, these are the good one, Part B is primarily for "on call services" and also includes front loading containers 8 cubic yards and under.

Remove: the title of Part B-on-call services in Annex B – Basis of payment:

"ROLL-OFF CONTAINER FROM 10 TO 40 CUBIC YARDS AND COMPACTORS. MATERIALS FOR LANDFILLS AND FOR RECYCLING."



Insert: the title of Part B-on-call services to Annex B – Basis of Payment:

“ROLL-OFF TYPE CONTAINERS OF 10 TO 40 CUBIC YARDS, COMPACTORS AND FRONT-LOADING CONTAINERS OF 8 CUBIC YARDS AND LESS. MATERIALS INTENDED FOR LANDFILLS AND FOR RECYCLING.”

This correction will be made when the contract is awarded.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED

Question #4:

In the documents, there is a reference to a site visit but we cannot find a date and time for this visit. Can you advise when this will be taking place?

Answer #4:

Section 22 10 00 Specific requirements, article 1.3.11: No site visit is required before submission of bids, the plans show the picking areas of each site. After the standing offer is awarded, the contractor must make an appointment with the technical authority to validate the needs detailed in Annex II and see the clearance and conditions of each picking area.

Question #5:

Would you prefer a 6v instead of the 4v, to avoid all the comings and goings to the institution?

Answer #5:

Annex II: The question is not linked to a specific site. Please use the specifications indicated in Annexes II for submitting your bids. If a change in container size is required or proposed, the contractor can discuss it with the technical authority at the time of the appointment to establish the details related to the pickings. If a change in container size is requested, Annex II will be modified by the technical authority and the quantity entered in the Basis of Payment will be adjusted according to the change.

Question #6:

Is it necessary to provide a price for compactors?

Answer #6:

Basis of payment: You do not have to present any price for the supply of compactor. The prices to be provided in connection with compactors are only for the lifting and disposal of materials. You must enter a price for each of the items listed in part A and part B of the Basis of Payment.

The prices requested in part C of the Basis of Payment are not considered in the calculation of the lowest bidder, they are for information purposes only. See section 22 10 00 Specific requirements, article 1.6 Collection of organic materials.



Question #7:

There's request for separate monthly invoicing for commercial containers, however, on commercial routes we're not able to enter and invoice separately the exact quantity recovered, since we pick up other customers on the same route.

Our prices for commercial containers are per pickup with tonnage included. Can you please advise if this would be an issue?

Answer #7:

Basis of payment / Billing: This does not pose a problem. No request related to the exact quantity recovered from all front-lift containers of 8 cubic yards and less is required. The contractor must submit a price for lifting and a price for recovered materials per cubic yard. Ex; a 4 cubic yard container is lifted once per week, then the monthly billing will be 4 lifts at the rate subject to item A.1 of the Basis of Payment and 16 cubic yards (4 lifts multiplied by 4 VC) of materials at the rate subject to item A.2 or A.3 according to the nature of the materials.

If the technical authority produces a one-off request according to part C of the Basis of Payment to obtain the weight of materials intended for landfilling and recycling containers of 8 cubic yards and less. The Contractor must enter how much it would cost in Part C of the Basis of Payment for this service. Note that weighing can be carried out on site or the contractor can arrange a vehicle which collects the materials from the site and drives directly to a scale to specify the weight of the materials. Important to consider that this request will be one-off, no more than once a year. The rate submitted in Part C of the Basis of Payment is for informational purposes only.